CROMMELYNCK

Athénée Royal de Woluwe-Saint-Pierre

Le 17 mai 2022

Réf. DI – AM – APE – 2021-2022/045 – « Coaching » CE1D

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Soucieux d'offrir à vos enfants les meilleures chances de réussite au CE1D, les professeurs de 2e commune et supplémentaire de l'ATHÉNÉE ROYAL DE WOLUWE-SAINT-PIERRE "CROMMELYNCK" ont spontanément offert de mettre en place un *« coaching »* pour leurs élèves. Je profite du présent courrier pour les remercier solennellement de cette généreuse initiative.

Ce soutien sera assuré à titre gracieux la veille de chaque épreuve certificative externe par les enseignants ayant le cours évalué dans leurs attributions. L'accès à cette aide est ouvert à l'ensemble des élèves de 2e qui le désirent sans que cela ne leur soit imposé. En conséquence, nous vous saurions gré de compléter et signer le formulaire repris en annexe de la présente et de nous le transmettre *(à l'éducateur de niveau*) pour le mardi 7 juin 2022 au plus tard.

Pour rentabiliser au mieux le temps mis à disposition, l'établissement leur offrira sandwiches et boissons afin qu'ils n'aient pas à quitter l'école jusqu'au terme de ces périodes de remédiation.

Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur le fait que les enseignants n'auront pas le temps d'opérer une révision de l'ensemble de la matière. Les élèves devront donc avoir, à minima, parcouru leur cours et établi des listes de questions pour lesquelles ils éprouvent le besoin d'un complément d'information. Ces questions seront remises aux titulaires des cours concernés le dernier jour des révisions au plus tard. Une analyse des demandes sera opérée en vue de constituer des groupes de travail fonctionnels. Durant ces séances de *« coaching »*, les professeurs en profiteront aussi pour rappeler quelques éléments méthodologiques qui permettront à vos enfants de ne pas trop s'éparpiller lorsqu'ils seront confrontés à leurs épreuves.

Pour rappel, le CE1D se déroulera selon le calendrier suivant :

Entre les mardis 14 et 21 juin 2022

CE1D – Langues *(Néerlandais)* – ***ORAL***

		Jeudi 16/6	Vendredi 17/6	Lundi 20/6	Mardi 21/6
Matinée	**50 min**	Français	Langues modernes Épreuve écrite	Mathématiques	Sciences
	50 min				
	50 min	Français	Langues modernes Épreuve écrite	Mathématiques	Sciences
	50 min				

☏ 02 770 06 20
🖷 02 763 01 50
www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
contact@acrommelynck.net

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT
Réseau d'enseignement organisé par la Communauté française visée à l'article 2 de la constitution.

Les élèves devront être présents à 8 h 00 dans l'établissement afin d'être installés en classe dans de bonnes conditions. Les épreuves débuteront chaque jour à 8 h 30 précisément.

ATTENTION

Les élèves qui arriveront malheureusement en retard ne bénéficieront pas d'un temps supplémentaire à celui prévu par le cadre de référence, quel que soit le justificatif avancé.

LES MODALITÉS DE PASSATION SONT COMMUNES À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES. LE RESPECT DES CONSIGNES ET DES MODALITÉS DE PASSATION EST PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT.

- **POUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS**, les référentiels habituellement utilisés par l'élève *(manuels, fiches, dictionnaires…)* sont laissés à la disposition de l'élève pendant toute la durée de l'épreuve. En outre, la partie relative à la compréhension à l'audition est construite sur l'écoute d'un fichier numérique audio.

- **EN LANGUES MODERNES**, pendant l'épreuve d'expression écrite, l'élève aura le droit d'accéder librement soit à un **dictionnaire traductif** *(personnel ou fourni par l'école),* soit à un **lexique traductif**. La partie relative à la compréhension à l'audition est construite sur l'écoute d'un fichier numérique audio.

- **EN MATHÉMATIQUES**, chaque élève devra disposer des outils suivants : **une calculatrice, une équerre, un rapporteur, un compas, une latte, un crayon noir, une gomme, des crayons de couleur.**

- **EN SCIENCES,** chaque élève devra disposer des outils suivants : **une latte, éventuellement une équerre, un crayon noir, des crayons de couleur, une gomme et des feuilles vierges pour la prise de note lors de l'expérience.**

LE CONTENU DES ÉPREUVES EST LE SUIVANT :

- **EN FRANÇAIS,** l'épreuve évalue les compétences de lecture, d'écriture et d'écoute au travers de 4 sections :

  - Dans **la tâche de lecture d'un récit de fiction** *(une nouvelle)*, un questionnaire évalue les compétences de compréhension et d'interprétation de l'élève. Les questions, majoritairement ouvertes, portent sur les éléments nécessaires à la compréhension globale du texte et non sur des détails.

  - **La tâche de lecture sélective et orientée de textes à visée informative** *(dossier informatif)* invite l'élève à repérer, comparer et mettre en relation des informations.

    Les items portent principalement sur la compétence des élèves à élaborer des significations en dégageant des informations, tantôt explicites, tantôt implicites. Ils peuvent être amenés à vérifier des hypothèses, à restituer l'histoire en respectant l'ordre chronologique, à reformuler et utiliser des informations ou encore à distinguer le vraisemblable de l'invraisemblable.

  - **La tâche d'écoute** se base sur une interview.

    Tous les items visent trois compétences essentielles : la capacité de dégager des informations explicites ou implicites ; vérifier des hypothèses et gérer le sens global en reformulant des informations.

  - **La tâche d'écriture** porte sur la rédaction d'un texte dont l'intention est de donner du plaisir *(amplification d'un récit de fiction)* ou d'un texte à persuasive *(texte argumenté)*. L'objectif est

de vérifier si les élèves maitrisent une ou plusieurs compétences visées dans les *Socles*, notamment leur capacité à élaborer des contenus, inventer des mots ou des idées *(histoires)* et à en assurer l'organisation et la cohérence.

La durée de passation de l'épreuve de français a été fixée à **200 minutes effectives**. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause. Le premier porte sur la tâche d'écoute et la compréhension à la lecture *(récit de fiction)*. Le second porte sur la tâche d'écriture et la compréhension à la lecture *(dossier informatif)*.

Les référentiels habituellement utilisés par l'élève ***(manuels, fiches, dictionnaires…)*** sont laissés à sa disposition pendant toute la durée de l'épreuve.

La partie relative à la compréhension à l'audition nécessite soit un lecteur de CD, soit un appareil permettant la lecture et la diffusion d'un fichier numérique audio.

À l'exception de la partie relative à l'écriture *(savoirs liés au genre et savoirs de langue)*, les épreuves ne nécessitent pas l'exécution de savoirs isolés, mais font appel à la mise en œuvre de savoirs et savoir-faire installés lors des activités d'apprentissage menées en classe.

- **EN MATHÉMATIQUES**, la ventilation des questions en fonction des domaines sera la suivante : environ 40% des points en *« Nombres »*, 30% en *« Géométrie »*, 15% en *« Grandeurs »* et 15% en *« Traitement de données »*.

  La durée de passation de l'épreuve de mathématiques a été fixée à 200 minutes effectives. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause.

- **EN LANGUES MODERNES**, l'épreuve comprendra :

  - une **partie orale** qui évalue l'expression orale. Sa durée de passation a été fixée à 5 minutes par élève *(2 ou 3 minutes supplémentaires peuvent être nécessaires pour les contingences organisationnelles)*. Ce moment s'articulera en deux temps : un monologue de l'élève et une interaction enseignant-élève. Une préparation d'une dizaine de minutes est à prévoir pour chaque élève. Ce temps de préparation coïncidera avec la présentation de l'élève précédent, la gestion des démarches d'évaluation par l'enseignant et l'accueil de l'élève suivant ;
  - une **partie écrite** dont la durée totale a été fixée à **150 minutes effectives** qui sont réparties en deux blocs, entrecoupés d'une pause : le premier de 100 minutes pour la compréhension à l'audition et la compréhension à la lecture et le second de 50 minutes pour l'expression écrite.

  L'épreuve est articulée en 5 compétences : la compréhension à l'audition, la compréhension à la lecture, l'expression écrite, l'expression orale en interaction *(EOEI)* et l'expression orale sans interaction *(EOSI)*. La pondération est la suivante : 30 % pour l'expression orale *(20% pour l'EOEI et 10% pour l'EOSI)*, 30 % pour la compréhension à l'audition, 20 % pour l'expression écrite et 20 % pour la compréhension à la lecture.

  La partie relative à la compréhension à l'audition se construira autour de l'écoute d'un fichier numérique audio.

- **EN SCIENCES**, les domaines concernés sont l'énergie, les êtres vivants, l'air, l'eau et le sol, la matière, les hommes et l'environnement ainsi que l'histoire de la vie et des sciences.

  La durée de passation de l'épreuve de sciences a été fixée à **150 minutes effectives**. Celles-ci sont réparties en deux blocs entrecoupés d'une pause : le premier bloc de 100 minutes et le second bloc de 50 minutes.

  Le second bloc commence par une expérience **uniquement diffusée au format vidéo**.

À titre d'illustration, les épreuves des années précédentes sont accessibles sur le site enseignement.be à l'adresse suivante : www.enseignement.be/ce1d. **Je ne puis que vous recommander d'aller y jeter un coup d'œil intéressé !**

Des adaptations de l'épreuve externe commune et des modalités de passation sont possibles pour les élèves éprouvant des besoins spécifiques aux conditions fixées par la réglementation.

DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'ÉTUDES DU PREMIER DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE *(CE1D)*

- **Le seuil de réussite est fixé à 50%** pour chacune des épreuves externes *(français, langues modernes, mathématiques, sciences)*.
- En cas de réussite à l'épreuve, le conseil de classe considère **obligatoirement** que l'élève a atteint la maîtrise des *Socles de compétences* pour la discipline concernée.
- **Le conseil de classe peut estimer que l'élève** qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie aux épreuves externes communes certificatives **maîtrise les compétences attendues** POUR AUTANT QUE l'absence ou les absences soient justifiées conformément à l'article 4, § 1er, 1 ° à 5 ° et § 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 23 novembre 1998 relatif à la fréquentation scolaire.

  LE CONSEIL DE CLASSE FONDE SA DÉCISION SUR UN DOSSIER COMPORTANT :

  - **la copie des bulletins** des deux ou trois années suivies au premier degré,
  - **un rapport circonstancié** du ou des enseignants titulaires de la ou des discipline*(s)* concernée*(s)*,
  - **le cas échéant, le projet individualisé d'apprentissage** *(P.I.A.) accompagné des documents y afférant* ;
  - tout autre élément jugé utile *(besoins spécifiques, points de matières qui n'ont pas pu être enseignés en classe au cours des deux dernières années, …)*.

  Lorsqu'un élève fréquente l'enseignement secondaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement, ou subventionné par la Communauté français, depuis moins de deux années scolaires, la copie des bulletins d'une seule année scolaire peut suffire.

  Le conseil de classe fait porter au dossier tout autre élément qu'il estime utile.

Comme vous pouvez le lire, la mise en place d'une épreuve certificative commune est le fruit d'une organisation précise et très strictement réglementée. C'est pourquoi mon équipe et moi-même veillerons à ce que les conditions de passations soient aussi optimales que possible pour offrir à chacun les meilleures chances de réussite.

Il vous appartiendra de faire de même à domicile en veillant particulièrement à ce que vos enfants arrivent à l'heure à l'école après avoir bénéficié d'un temps de repos suffisant pour garantir leur pleine concentration. Il sera aussi important de vérifier qu'ils ont bien dans leur cartable le matériel nécessaire à la passation de l'épreuve du jour. Si vous choisissez de les inscrire à notre "*coaching*", il faudra aussi leur rappeler de prendre les notes relatives au cours dont ils auront à réaliser l'épreuve le lendemain.

Je sais qu'en travaillant de concert, nous leur montrerons combien nous avons confiance en eux et en leurs capacités à pouvoir se dépasser pour atteindre les étoiles ! ***Ad Astra!***

En vous remerciant de votre collaboration, mon équipe et moi-même restons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile d'obtenir.

Le Préfet des études,

A. MELLOULI

Formulaire de participation au *« Coaching » CE1D 2022*
À remettre à l'éducateur de niveau, le mardi 7 juin 2022 au plus tard

Je soussigné*(e)* ....., parent ou personne investie de l'autorité parentale, à l'égard de *(1)*....., élève de 2e A, B, C, D.

déclare avoir pris connaissance des informations relatives à l'épreuve certificative externe du CE1D 2022 reprises en supra.

- ☐ Je choisis de ne pas inscrire l'élève précité au coaching CE1D et autoriser son licenciement dès la fin de la dernière heure d'épreuve.
- ☐ Je choisis d'inscrire l'élève précité au coaching CE1D pour les jours repris en infra et autoriser son licenciement au terme de la dernière heure de coaching.

Soit *(3)* :

O Mercredi 15 juin 2022 de 13 h 00 à 15 h 00 – Français

O Jeudi 16 juin 2022 de 13 h 00 à 15 h 00 – Néerlandais

O Vendredi 17 juin 2021 de 13 h 00 à 15 h 00 – Mathématiques

O Lundi 20 juin 2021 de 13 h 00 à 15 h 00 – Sciences

Attention

L'élève inscrit au *"coaching"* CE1D qui adopterait un comportement perturbateur pour les autres sera envoyé en salle d'études sous la surveillance d'un éducateur et ne pourra quitter l'établissement qu'en même temps que ses camarades.

Fait à ....., le ..../...../..... *(4)*

..... *(5)*

(1) Nom et prénom de l'élève
(2) Barrer la mention inutile
(3) Cocher la/les date*(s)* choisie*(s)*
(4) Lieu et date
(5) Signature

☏ 02 770 06 20
🖷 02 763 01 50
💻 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
contact@acrommelynck.net

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT
Réseau d'enseignement organisé par la Communauté française visée à l'article 2 de la constitution.